



CONCURRENCE

RECHERCHE

ET SANCTION

DE PRATIQUES

ANTICONCURRENTIELLES

Le droit de la concurrence contribue au bon fonctionnement des marchés en garantissant le **libre jeu de la concurrence**. Sur un marché concurrentiel, les entreprises sont incitées à constamment innover pour proposer aux consommateurs les meilleurs produits et services possibles aux prix les plus avantageux.

L'Autorité de la concurrence contrôle notamment le respect du libre jeu de la concurrence par les entreprises et peut sanctionner les comportements anticoncurrentiels, tels que **les abus de position dominante** ou **les ententes entre entreprises**.

En matière de droit de la concurrence, l'Autorité surveille **l'ensemble des entreprises composant le tissu économique luxembourgeois**, notamment :

41.000 ENTREPRISES ⁹
dans l'économie marchande non financière ;

LES ENTREPRISES PRODUCTRICES DE BIENS ET SERVICES ÉTRANGÈRES
dans l'économie marchande non financière ;

121 BANQUES ¹⁰
dans l'économie marchande non financière ;

L'Autorité est compétente pour prendre des décisions contraignantes visant à faire respecter le droit de la concurrence. Elle peut notamment prendre des décisions provisoires dites mesures conservatoires, des décisions d'acceptation d'engagements ainsi que des décisions obligeant les entreprises à mettre fin à une infraction et prononçant des sanctions. Le but de ces décisions est de prévenir ou faire cesser une pratique anticoncurrentielle.

ENQUÊTES

L'Autorité dispose de **pouvoirs d'enquête** pour rechercher et sanctionner d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles.

Selon sa complexité, l'instruction d'une affaire peut s'étendre sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

COMMUNICATION DE GRIEFS

DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE GARDIENNAGE

📅 **08/05/23**

Le 8 mai 2023, le conseiller instructeur chargé de l'instruction au sein de l'Autorité a adressé une communication des griefs à certaines entreprises et associations d'entreprises actives sur le marché luxembourgeois des services de sécurité et de gardiennage.

Il est reproché aux entreprises visées de s'être concertées dans le but de restreindre et/ou de fausser la concurrence en augmentant leurs prix de manière coordonnée.

> EN SAVOIR PLUS

⁹ STATEC – Luxembourg en chiffres 2023 (dernières données disponibles en 2020)

¹⁰ STATEC – Luxembourg en chiffres 2023 (dernières données disponibles en 2022)

TEST DE MARCHÉ -

ORDRE DES ARCHITECTES ET

DES INGÉNIEURS-CONSEILS

📅 16/11/23

Du 16 octobre au 16 novembre 2023, l'Autorité invitait les intéressés à présenter leurs observations sur une proposition d'engagements de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) visant à répondre aux préoccupations de concurrence identifiées lors de l'instruction de l'affaire.

[> EN SAVOIR PLUS](#)

Pour des raisons de confidentialité, les autres enquêtes en cours au 31 décembre 2023 ne sont pas mentionnées dans le présent rapport.

DÉCISIONS

Parmi les décisions rendues en 2023, l'Autorité a notamment rendu trois décisions importantes.

DÉCISION CONCERNANT

DES PRATIQUES MISES EN OEUVRE

DANS LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

DE CAFÉ SUR LE TERRITOIRE

LUXEMBOURGEOIS :

3 MIO EUROS D'AMENDE

📅 17/07/23

Par une décision en date du 17 juillet 2023, l'Autorité a infligé une amende de plus de 3 millions d'euros à l'importateur de cafés Peter Hennen G.m.b.H. pour avoir conclu une entente avec 13 distributeurs, entre 2015 et 2020, portant sur la fixation de prix minimum imposés à la revente.

Cette pratique faisait obstacle à la fixation des prix par le libre jeu de la concurrence et est ainsi contraire à la loi relative à la concurrence.

L'un de ces treize distributeurs a bénéficié d'une immunité d'amende au titre du programme de clémence de l'Autorité.

Cette décision fait actuellement l'objet d'un recours.

[> EN SAVOIR PLUS](#)

DÉCISION DE CLASSEMENT –

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTÉ

☐ 20/04/23

Le 17 décembre 2020, le Président du Conseil de la concurrence a rejeté une demande de mesures conservatoires introduite par Bionext S.A., à l'encontre du Laboratoire National de Santé pour un prétendu abus de position dominante sur le marché de la prestation d'examens de biologie médicale de routine, ainsi que sur le sous-segment relatif aux seuls tests COVID-19.

La saisine au fond dans cette affaire a fait l'objet d'une décision de classement en 2023 par le conseiller instructeur en application de l'article 35 de la loi modifiée du 30 novembre 2022 relative à la concurrence.

DÉCISION DE NON-LIEU –

BAHLSEN / CACTUS

☐ 09/11/23

Par trois décisions du 18 novembre 2020, le Conseil de la concurrence sanctionne Bahlsen et les supermarchés Auchan, Cactus et Delhaize, à hauteur de 3,3 millions d'euros pour des prix imposés à la revente des produits Bahlsen, pratiqués entre 2011 et 2015 sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

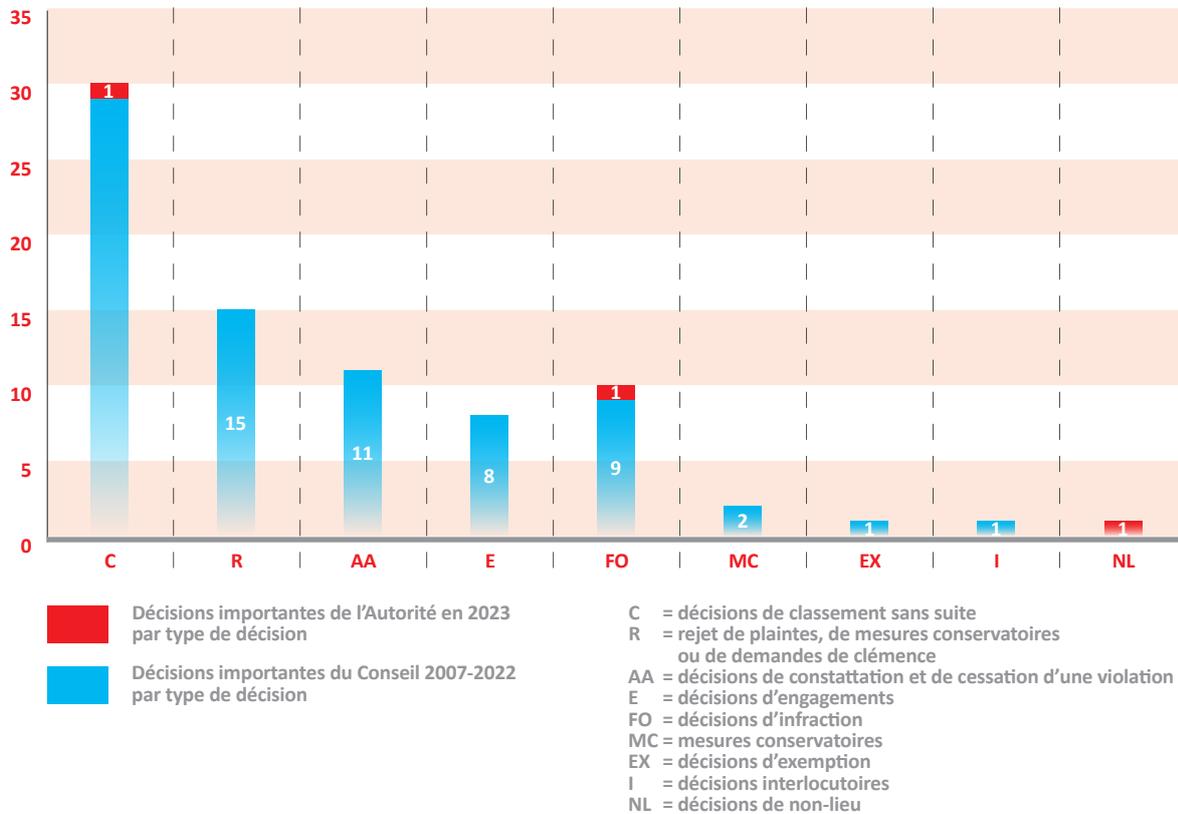
Le Conseil a constaté que le fournisseur Bahlsen et chacun de ses distributeurs Auchan, Cactus et Delhaize, s'étaient entendus pendant cinq ans dans le but de fixer les prix de vente des produits de marque Bahlsen, résultant en une augmentation des prix payés par le consommateur.

Par deux jugements du 14 décembre 2022, le tribunal administratif a partiellement réformé deux des décisions du Conseil en ce sens que c'est à tort que ce dernier avait refusé la clémence à Bahlsen. Le tribunal administratif a confirmé ces deux décisions pour le surplus.

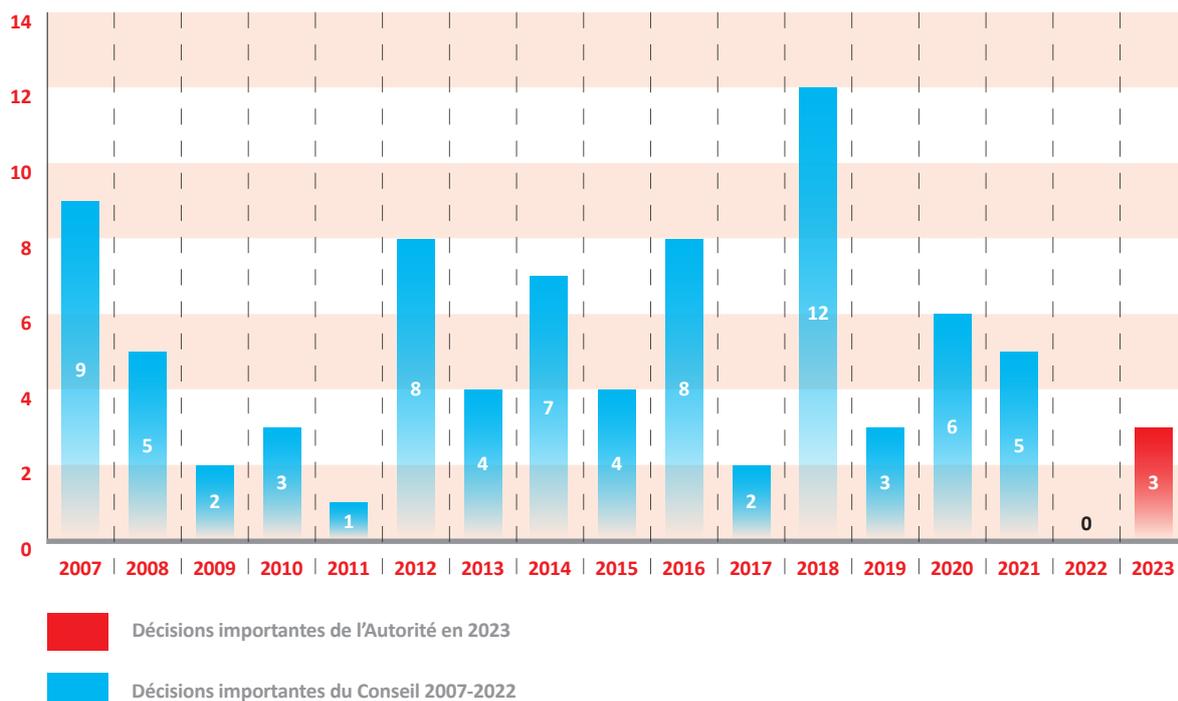
Par un troisième jugement du 14 décembre 2022, le tribunal administratif a annulé la troisième décision, dans laquelle le Conseil avait constaté des pratiques de prix de revente imposés entre Bahlsen et Cactus, et a renvoyé le dossier au Conseil.

Par décision du 9 novembre 2023, l'Autorité de la concurrence a adopté une décision de non-lieu à l'égard de Bahlsen et de Cactus.

Décisions importantes adoptées entre 2007 et 2023 par type de décision



Nombre de décisions importantes adoptées entre 2007 et 2023



REPRÉSENTATION

AU SEIN DU RÉSEAU

EUROPÉEN

DE LA CONCURRENCE (REC)

L'Autorité participe à la mise en place de la politique européenne de la concurrence en représentant activement le Grand-Duché de Luxembourg au sein du Réseau européen de la concurrence (REC).

Le REC ou European Competition Network (ECN) rassemble les autorités nationales de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne.

Le pilotage des travaux du REC au sein des différents groupes d'experts horizontaux et sectoriels est assuré par les réunions des directeurs généraux, qui sont préparées lors des réunions plénières.

RÉUNIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX (DG)

DGS' MEETING

📅 22-23/11/23 📍 Budapest

Les *meetings of Directors General* (« DGs' Meetings ») rassemblent les présidents/directeurs des autorités nationales de concurrence (ANC) et le directeur général de la DG Concurrence, qui préside les réunions. Des représentants des ministères nationaux responsables de la politique de concurrence peuvent également être invités à certaines parties de ces réunions, lorsqu'elles concernent des discussions de politique générale.

Les réunions des DG examinent les questions stratégiques relatives à l'application des règles de concurrence, à la coopération et à la politique de concurrence. Elles approuvent également les documents de travail soumis par la plénière et préparés par les groupes de travail et les sous-groupes sectoriels du REC.

En 2023, l'Autorité a participé au DGs' meeting des 22 et 23 novembre, à Budapest.

RÉUNIONS PLÉNIÈRES

ECN BRUXELLES

ECN PLENARY MEETING

📅 25/05/23 📍 Bruxelles

Les réunions plénières du REC (« plenary meeting ») ont pour objectif d'examiner les travaux des groupes de travail du REC et d'adopter des politiques communes.

GROUPES D'EXPERTS « HORIZONTAUX » DU REC

Ces groupes réunissent des représentants de chaque ANC et de la Commission européenne autour de thématiques spécifiques, dans le but de favoriser une meilleure cohérence de leur pratique décisionnelle.

GROUPE DE TRAVAIL

SUR LA COOPÉRATION ET

LES GARANTIES PROCÉDURALES

Procédures de chaque ANC et domaines de convergence pour garantir une meilleure effectivité dans la mise en œuvre des articles 101 et 102 du TFUE.

- réforme du règlement 1/2003 – conférence du 12/10/23, Bruxelles
- coordination des décisions des ANCs ayant un effet « cross border »
- protection des données personnelles et traitement par les ANCs à la lumière de la récente jurisprudence Meta Platforms (C-252/21) de la Cour de Justice de l'Union, etc.

GROUPE DE TRAVAIL SUR

LA LUTTE CONTRE LES CARTELS

Construire et consolider auprès de chaque ANC une véritable politique européenne de lutte contre les cartels.

GROUPE DE TRAVAIL 101 TFUE

ET 102 TFUE

Sujets spécifiques et d'actualité pour les ANC en matière de pratiques horizontales ou verticales anticoncurrentielles et de comportements abusifs.

- pratiques d'abus d'exclusion, notion de « as efficient competitor »
- restrictions par objet
- conséquences de l'arrêt de la CJUE dans l'affaire **Towercast**¹¹ (C-449/21) pour les ANC, etc.

GROUPE DE TRAVAIL SUR

LES CONCENTRATIONS

Echanges d'expériences et points de vue concernant le contrôle des concentrations.

- échanges d'expériences dans le traitement de différents cas
- initiatives politiques en cours: projet de loi luxembourgeois sur l'introduction d'un régime de contrôle des concentrations.

GROUPE DE TRAVAIL

DES « CHIEF ECONOMISTS »

Aspects économiques du droit de la concurrence et leur rôle dans le travail des autorités.

GROUPE DE TRAVAIL SUR

LES MARCHÉS NUMÉRIQUES

Questions soulevées par le traitement des affaires impliquant des entreprises et des plateformes numériques.

GROUPE DE TRAVAIL SUR

LE DIGITAL MARKETS ACT

Préparatifs en vue de l'entrée en vigueur du Digital Markets Act (DMA).

- processus de désignation des différents contrôleurs d'accès
- coopération entre la Commission et les États membres
- coordination entre le nouveau règlement et les affaires de concurrence traditionnelles.

SOUS-GROUPES D'EXPERTS « SECTORIELS » DU REC

- secteur de l'agro-alimentaire
- secteur pharmaceutique et de la santé
- secteur bancaire et financier
- secteur environnement
- secteur des télécommunications
- secteur de l'énergie

¹¹ Arrêt de la CJUE: confirmation pour les autorités nationales de concurrence de leur compétence pour un contrôle ex post des concentrations – 16/03/23

AUTRES ACTIONS

DE COOPÉRATION AU NIVEAU

EUROPÉEN

ET INTERNATIONAL

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'ENTENTES ET D'ABUS DE POSITION DOMINANTE DE MARCHÉS NUMÉRIQUES

Le Comité consultatif en matière d'ententes et d'abus de position dominante est l'enceinte au sein de laquelle les experts des diverses autorités de concurrence examinent certaines affaires ainsi que des questions générales relevant du droit européen de la concurrence.

Il contribue ainsi au maintien d'une application cohérente des règles européennes en matière de concurrence.

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CONCENTRATIONS

Le Comité consultatif en matière de concentrations entre entreprises assiste la Commission pour l'application du [règlement sur les 139/2004 sur les concentrations](#).

Il est consulté préalablement à toute décision définitive ou visant au prononcé d'une amende.

Composé de représentants des autorités compétentes des États membres, il contribue, lui aussi, au maintien d'une application cohérente des règles européennes en matière de concurrence.

ASSOCIATION EUROPÉENNE DES AUTORITÉS DE CONCURRENCE (ECA)

La European Association of Competition Authorities (ECA), fondée en 2001, est une association informelle qui sert de forum de discussion aux autorités de concurrence de l'Espace économique européen (EEE), qui comprend les États membres de l'Union européenne, la Commission européenne, les États membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange) ainsi que l'Autorité de surveillance de l'AELE.

L'objectif de l'ECA est d'améliorer la coopération entre les autorités de concurrence et de contribuer à l'utilisation efficace des règles de concurrence nationales et européennes.

ECA – RÉUNION ANNUELLE

📅 09-10/05/23 📍 Lisbonne

- Rôle des autorités de concurrence dans les marchés digitaux
- Comportements collusifs préjudiciables aux droits sociaux
- La concurrence et les mesures contre l'inflation

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

L'OCDE traite des questions de concurrence dans le cadre des réunions du *Comité de concurrence* et du *Forum mondial sur la concurrence*.

Le *Comité de concurrence* encourage les échanges de vues et l'analyse sur les questions de politique de la concurrence.

Le *Forum mondial sur la concurrence* de l'OCDE réunit annuellement des responsables de la concurrence de plus de 100 autorités et organisations du monde entier pour débattre des questions clés et des tendances récentes dans le domaine du droit de la concurrence.

OCDE - FORUM MONDIAL SUR LA CONCURRENCE

📅 07-08/23 📍 Paris

> EN SAVOIR PLUS

OECD - WORKSHOP ON PROCEDURAL SAFEGUARDS IN COMPETITION CASES

📅 22/02/23 📍 Paris

> EN SAVOIR PLUS

OECD - COMP LAB FOR JUDGES – STEPPING UP WITH THE FUNDAMENTALS OF COMPETITION LAW: KEY DEVELOPMENTS IN DIGITAL MARKETS AND REGULATED INDUSTRIES

📅 30-31/04/23 📍 Stockholm

Les 30 et 31 mai, un membre de l'Autorité est intervenu au sujet de l'abus de position dominante lors du séminaire « Comp Lab for Judges – Stepping up with the fundamentals of competition law: Key developments in digital markets and regulated industries » organisé par le Regional Centre for Competition (OCDE-GVH) à Budapest. Ce séminaire avait pour but d'offrir à des juges nationaux une vue d'ensemble sur les dernières évolutions en matière d'application du droit de la concurrence aux secteurs numériques et régulés.

> EN SAVOIR PLUS

OECD - COMPETITION MEETINGS

📅 12-16/06/23 📍 Paris

> EN SAVOIR PLUS

INTERNATIONAL COMPETITION NETWORK (ICN)

Au niveau international, l'Autorité participe activement aux travaux du *Réseau international de concurrence*.

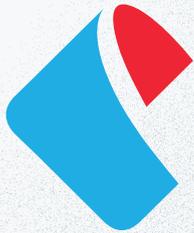
L'ICN regroupe différentes autorités nationales de concurrence au niveau mondial et sert de forum de discussion sur des sujets concernant l'application du droit de la concurrence.

22^{ÈME} CONFÉRENCE ANNUELLE DU RÉSEAU INTERNATIONAL DE CONCURRENCE

📅 18-20/10/23 📍 Barcelone

En 2023, le Président de l'Autorité a participé à la 22^{ème} conférence annuelle du Réseau international de la concurrence (ICN) organisée à Barcelone par l'ANC espagnole (la Commission nationale des marchés et de la concurrence- CNMC).

[> EN SAVOIR PLUS](#)



AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

2A, rue d'Anvers
L-1130 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Tél. : (+352) 247 84728
info@concurrence.public.lu
www.concurrence.lu

